

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 18 JUIN 2019.**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit du mois de juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Madame Corinne Ribauville, Maire, Messieurs Joël Biaut, Olivier Charron, adjoints, Mesdames Chantal Esteyries, Sandrine Lapeyre, Sylvie Soubaigné.

Absents excusés : Dominique Barbé qui a donné procuration à Olivier Charron, Didier Desages qui a donné procuration à Chantal Esteyries, Fabrice Lantoine qui a donné procuration à Mme Le Maire,  
Caroline Combe, Francis Monteiro.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Soubaigné

**I. Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 15.01.2019 et du 09.04.2019** : validation par les membres du Conseil Municipal.

## **II. Point travaux :**

A Stade : la pompe d'arrosage a été changée et branchée mais pas d'alimentation au tableau électrique. L'entreprise ELECTRO BOBINAGE ainsi que M. DAUGEY seront contactés.

B Statues façade de la basilique : Mme Carole Dupuy Le Maréchal a été recontactée ; les statues seront déposées par nacelle le 25 juin et prises en charge par la société SOCRA en Dordogne. Les niches vont être également nettoyées.

C Numérotation : l'outil pour réaliser le B A T est arrivé en Mairie ; le secrétariat doit préparer les numéros et les noms des rues.

D Bibliothèque : la prise de relais internet est posée.

Le devis estimatif de 51 942 euros TTC de travaux pour l'agrandissement de la bibliothèque et de la poste est validé par le CM. La somme 4 416 euros TTC sera versée à Mme Delphine BARBARESCO, architecte, pour la maîtrise d'œuvre.

## **III. Représentation de la commune à la Communauté de communes (CDC):**

La répartition actuelle n'autorise qu'un représentant de la commune de Verdélais. Une proposition est faite de déroger à la répartition actuelle de droit commun et d'attribuer un siège supplémentaire à quatre communes de plus de 1 000 habitants (St Pierre de Mons, Verdélais, Coimères et Villandraut) au détriment des communes les plus importantes qui perdraient 1 ou 2 sièges (Toulenne, St Macaire et Langon).

La validation de cette modification nécessite des délibérations concordantes de 2/3 des communes représentant 50% de la population de la CDC ou de 50 % des communes représentant les 2/3 de la population.

Le CM donne un avis favorable.

## **IV. Personnel municipal :**

A. Radiation et remplacement de M. Durandet : à compter du 01.07.2019, M. Durandet Bernard, agent territorial de la commune, est mis à la retraite pour invalidité non imputable au service. Le CM est favorable au fait de proposer un CDI à M. Khéris, qui a assuré le remplacement jusqu'à ce jour.

B. Formation produits phytosanitaires : Messieurs Khéris et Tassoni seront inscrits à la formation sur les produits zéro phyto.

## **V. Délibérations :**

A. Gestion des chats errants sur la commune : la convention avec la fondation 30 millions d'amis a été reconduite pour un forfait correspondant à la stérilisation de 15 chats dans l'année. Le coût moyen par stérilisation est de 70 euros ; la commune participe à hauteur de 50%, soit une somme de 525 euros.

B. Devis de travaux de nettoyage du clocher de la basilique : l'entreprise Atv2f a fait parvenir un devis de 9 128,40 euros. Le CM sollicite un deuxième devis qui sera demandé à l'entreprise SERPE.

C. Devis travaux vestiaires du stade : validation par le CM du devis de l'entreprise TCB, concernant le remplacement de 5 portes dans les vestiaires du stade, pour une somme de 2 274 euros TTC.

## **VI. DPU :**

A. Vente d'un immeuble à usage d'habitation par Mr et Mme Bourideys, 115 chemin de Liloy, à M. Albucher et Mme Minder.

Un bief et un ancien moulin sont identifiés sur cette propriété ; ce patrimoine est inscrit au PLU ; un courrier va être adressé au notaire, indiquant la présence d'un petit patrimoine à protéger.

La Mairie ne préempte pas.

B. Vente d'un immeuble mixte à usage de commerce et d'habitation par M. Favereau, 7 rue du commerce, à M. et Mme Vinet.

La Mairie ne préempte pas.

C. Vente d'un immeuble à usage d'habitation par Mme Fonteille, 322 route des côtes, à M. Benoît Fonteille.

La Mairie ne préempte pas.

## **VII. Comptes rendus de réunions et questions diverses :**

A. M. Biaut a assisté à une rencontre avec l'agence SOLIHA. Cet organisme basé à Bordeaux, apporte des aides pour la restauration des logements. Une permanence est assurée à la CDC.

Une convention vient d'être signée entre SOLIHA et la commune pour la gestion des deux logements communaux (recherche des locataires, établissement des dossiers, état des lieux...).

B. M. Biaut fait part du problème de raccordement au réseau d'assainissement de la propriété de M. Dubouilh et au différend qui l'oppose à son voisin, M. Bourguignon. Des solutions pour remédier à cette situation sont recherchées.

C. Mr Charron indique que suite à l'accident qui a endommagé le mur de pierres du parc des pères, une expertise a eu lieu par les assurances en présence du gestionnaire des bâtiments du diocèse. M. Grua a été retenu pour effectuer les travaux.

D. Dans le cadre du suivi du dossier de révision du PLU (Plan local d'urbanisation), M. Charron précise que la commission en charge du dossier à la communauté de communes s'est réunie et a finalisé la mise à jour des cartes. Celles-ci seront disponibles en septembre, recensant tout ce qui a été fait.

E. Mme le Maire a assisté à la dernière réunion de « l'Association pour la restauration de l'orgue de la basilique ». Un nouveau Président, M. Jean Dubosc a été élu ; l'association sera désormais domiciliée à la mairie.

L'association va poursuivre sa recherche de mécènes afin de pouvoir envisager la restauration de l'instrument ; la mairie se charge d'adresser à la DRAC (Direction

régionale des affaires culturelles), le récent rapport sur le système de chauffage de la basilique établi par une entreprise spécialisée.

F. Mme le Maire et M. Desages ont participé au dernier Conseil d'école avant les vacances scolaires : 127 enfants à la rentrée ; 20 départs en 6<sup>ième</sup>. Nous sommes toujours dans l'attente de la décision de l'Inspection d'académie concernant l'éventualité d'une fermeture de classe.

Le parc informatique de l'école va être renouvelé : 8 ordinateurs et 3 tableaux numériques vont être remplacés pour un coût total de 18 000 euros avec une aide de 7 000 euros attribuée par le département (Gironde Numérique).

G. Mme le Maire et M. Biaut ont rencontré le 31 mai, M. Bruneteau, nouvel acquéreur de l'ancien EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de Verdélais avec pour projet de le transformer en EPA (Etablissement pour Personnes Agées) non dépendantes.

H. M. Charron a repris contact avec Mme Couécou du département, dans le cadre du dossier de sécurisation routière de la commune. Le cahier des charges concernant l'étude du projet doit être validé ; reste à apporter ou pas des modifications, renvoyer le dossier et faire paraître le marché, attendre les réponses des bureaux d'études et en choisir un.

I. Le bus de la commune a été vendu à M. Olivier pour la somme de 1 200 euros.

J. Le week-end du 25 et 26 mai, du matériel de la commune a été prêté au CVLV : grilles d'exposition, buvette, compteur électrique. Les grilles rendues ne sont pas les nôtres, des pieds de la buvette sont dessoudés, il manque un pied au compteur.

K. M. Vincendeau et ses musiciens ont été retenus pour l'animation musicale du marché du pays du 16 août, pour la somme de 450 euros.

L. Gestion des archives : l'entreprise CODEXIA et l'entreprise PRO ARCHIVES SYSTEME ont proposé des devis ; les tarifs restent «équivalents» ; cependant il existe une différence entre les mètres linéaires prévus ; des précisions vont être demandées.

M. Un courrier de la DDTM est parvenu en mairie, pour faire le point sur l'avancée des travaux concernant l'accessibilité des bâtiments aux Personnes à mobilité réduite. Un bilan des aménagements réalisés ou restant à effectuer va être établi.

N. Concernant la bibliothèque, Mme Esteyries explique qu'une conteuse vient tous les mardis à la bibliothèque et a signé la charte des bénévoles.

O. Suite à sa rencontre avec Mme Gougeaud de la MSA, Mme Esteyries expose la proposition de mettre en place une série de six ateliers (dont un sur le numérique, un sur le bien-être chez soi ...) sur une durée de six semaines. La mairie devra mettre à disposition une salle. Le projet est validé par le CM.

P. Le Centre François Mauriac de Malagar organise un trail de 10 km, le dimanche 13 octobre 2019, au profit de la Ligue contre le cancer. Le parcours empruntera des routes et chemins de Verdélais ; le CM valide le projet et accorde l'autorisation de passage des participants.

Q. Messieurs Biaut, Charron, Desages et Barbé ont participé à une réunion organisée par l'architecte M. Blazquez dans les vestiaires du stade en présence du président du club de football, du bureau de contrôle, d'un représentant de l'entreprise responsable du sondage des sols et des artisans ayant participé aux travaux de construction (notamment les entreprises TCB et COSSON). Un recensement de toutes les anomalies et dysfonctionnements a été établi avec un échéancier de réponses par les entreprises concernées.

R. La convention de mise à disposition des locaux à l'entente sportive doit être retravaillée.

### **VIII. Calendrier :**

21 juin : kermesse de l'école

22 juin : entretiens de recrutement pour remplacement de Mme BOUEY (personnes retenues : Mme Laliment, Mme Sheriffs, Mme Bibes, M. Paysas)

24 juin : 9h30 permanence PLUI à Mazères.

25 juin : 18h30 COPIL sur le PLUI.

29 juin : 17h spectacle écologique salle Toulouse Lautrec

23 juillet : prochain CM.

16 août : Marché de pays.

Levée de la séance à 23heures.